

Conception de Projets d'éclairage Eco-efficaces des « commerces » – Niveau 2 (B)

RS2053 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	255, 341, 214
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	31/12/2021

Certificateur(s)

IFEP · SIRET : 84001989700015

<https://www.ifep-eclairage.com/>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

L'ensemble des normes décrites ci-après sont spécifiques à l'éclairage. Par le détail de leurs prescriptions, le concepteur, bénéficiaire de cette certification, répondra aux préconisations de ces normes en précisant finement les exigences contenues dans les projets d'éclairage aussi bien sur le plan de l'éco-efficacité que du confort et de la santé des utilisateurs sur leurs lieux de travail.

Les bénéficiaires de cette certification sont tous les salariés ou chefs d'entreprises amenés dans le cadre de leur fonction à proposer en externe ou en interne un projet d'éclairage en appui de leurs formations ou prestations dans les secteurs professionnels suivants : distributeurs professionnels, installateurs (nationaux, régionaux et indépendants), syndicats d'électrification, services techniques des villes et responsables d'infrastructures.

- NF EN 15193 - Performance énergétique des bâtiments. Exigences énergétiques pour l'éclairage : Cette norme spécifie la méthodologie de calcul permettant d'évaluer la quantité d'énergie utilisée pour l'éclairage intérieur d'un bâtiment (existant et pour la conception de bâtiments neufs ou rénovés). Elle fournit également une méthodologie pour le calcul de la consommation instantanée d'énergie d'éclairage permettant d'estimer la performance énergétique globale du bâtiment.

- NF EN 12464-1 - Eclairage intérieur des lieux de travail : La norme indique des niveaux d'éclairement moyens "à maintenir" (Em), c'est-à-dire qui doivent pouvoir être atteints quel que soit l'âge de l'installation. L'éblouissement d'inconfort (produit par des surfaces brillantes dans le champ visuel) peut provenir directement ou par réflexion des luminaires ou des fenêtres. Il est déterminé par le taux d'éblouissement unifié, UGR.

- NF X 35103 - Ergonomie - Principes d'ergonomie applicables à l'éclairage des lieux de travail : L'ergonomie et le confort d'éclairement jouent un rôle capital dans l'éclairage des bâtiments

il s'agit d'un paramètre essentiel au choix des luminaires, voir les projets et les études d'éclairage. Les concepts principaux intervenant dans le confort sont en fonction des tâches visuelles : l'éclairement moyen à maintenir, l'uniformité d'éclairement, le rendu des couleurs (voir IRC), l'éblouissement (voir UGR) et les contrastes. Toutes ces notions sont traitées de manière exhaustive dans la norme européenne d'éclairage des lieux de travail intérieur (NF EN 12 464-1). La norme française NF X 35-103 (Ergonomie, principes d'ergonomiques visuelles applicable à l'éclairage des lieux de travail) quant à elle reprend la norme d'éclairage intérieur en prenant en compte trois spécificités : 1/ Opérateur âgé de plus de 45 ans - la performance visuelle s'altère avec l'âge. Aussi convient-il, en présence d'opérateurs âgés de plus de 45 ans, d'augmenter le niveau d'éclairement pour leur permettre de mieux percevoir les détails ; 2/ Tâche visuelle - les détails sont de petites dimensions, les contrastes de luminance de la tâche visuelle sont particulièrement faibles et la tâche est exécutée sur une longue durée ; 3/ Situation à risque : possibilité d'erreur liée à une mauvaise perception visuelle susceptible d'avoir des conséquences graves en termes d'accidentologie, de qualité du produit et de coût.

- Concevoir, conduire et maintenir un projet d'éclairage élaboré dans le domaine des commerces (alimentaires ou non alimentaires, indépendants ou de la grande distribution),

- Définir un projet d'éclairage élaboré, est un projet qui :
- intègre un système de gestion (centralisé ou local) permettant la programmation de différents scénarios,
- prend en compte les dernières technologies afin d'optimiser les retours sur investissements et les économies d'énergies,
- Propose, après diagnostic une solution de dépannage adaptée en cas de non fonctionnement de l'installation,
- Respecte la prescription des normes d'éclairage.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Domaine d'activité 1 - Concevoir un projet d'éclairage élaboré dans le domaine des commerces

Compétences associées :

2.1.B - Recueillir les besoins du client en tenant compte de ses contraintes, du contexte et de l'environnement du projet.

2.2.B - Utiliser des méthodes d'analyse pour choisir la solution adaptée parmi les différentes propositions du marché.

2.3.B - Elaborer une proposition client respectant la typologie de l'activité, les normes d'éclairage et réglementations en vigueur à l'aide des fonctions avancées des outils de calculs et de présentation.

2.4.B - Proposer au client un projet d'éclairage élaboré dans le domaine des commerces et l'argumenter.

Domaine d'activité 2 - Conduire et maintenir un projet d'éclairage élaboré dans le domaine des commerces

Compétences associées :

2.5.B - Accompagner la mise en œuvre dans le choix du matériel et sa programmation.

2.6.B - Accompagner la mise en service de l'installation et les paramétrages de gestion.

2.7.B - Réaliser un diagnostic d'une installation en cas de panne et proposer une solution de remise en service.

Domaine d'activité 1 - Concevoir un projet d'éclairage élaboré dans le domaine des commerces

Compétences évaluées :

2.1.B - Recueillir les besoins du client en tenant compte de ses contraintes, du contexte et de l'environnement du projet.

2.2.B - Utiliser des méthodes d'analyse pour choisir la solution adaptée parmi les différentes propositions du marché.

2.3.B - Elaborer une proposition client respectant la typologie de l'activité, les normes d'éclairage et réglementations en vigueur à l'aide des fonctions avancées des outils de calculs et de présentation.

2.4.B - Proposer au client un projet d'éclairage élaboré dans le domaine des commerces et l'argumenter.

Domaine d'activité 2 - Conduire et maintenir un projet d'éclairage élaboré dans le domaine tertiaire ou industriel

Compétences évaluées :

2.5.B - Accompagner la mise en œuvre dans le choix du matériel et sa programmation.

2.6.B - Accompagner la mise en service de l'installation et les paramétrages de gestion.

2.7.B - Réaliser un diagnostic d'une installation en cas de panne et proposer une solution de remise en service.

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Etre titulaire de la certification Conception de Projets d'éclairage Eco-efficaces – Niveau 1, obtenue dans un délai inférieur ou égal à 3 ans.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 31/12/2021

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<http://www.syndicat-eclairage.com/>

<http://www.maformation.fr/>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/2053/>